la cgt Pénitentiaire

La CGT Pénitentiaire

263 rue de Paris - Case 542 - 93 514 MONTREUIL -- 01 55 82 89 67 -- www.cgtpenitentiaire.com

COMMUNIQUÉ

Budget DAP 2025

Ce jour se tenait à la DAP la présentation du Projet de Loi de Finances 2025 pour l'Administration Pénitentiaire. Cette réunion était présidée par le DAP adjoint et accompagné des différents services de notre direction. Il s'agissait de détailler de manière plus approfondie les annonces faîtes par le secrétariat général du ministère de la justice le 04 mars dernier. Le budget de l'administration pénitentiaire de 5,327 milliards d'euros augmente de 324,4 millions d'euros par rapport à 2024, soit une augmentation de 6,48 %.

Sur le plafond d'emplois, la DAP indique la création de **528 emplois en 2025** (599 emplois en 2024) déclinée de la manière suivante :

- 427 emplois pour armer les établissements qui seront mis en service en 2025, mais également des structures livrées après 2025, mais pour lesquels les recrutements doivent être anticipés du fait du temps de formation à l'ENAP. Sont couvertes par ces créations les ouvertures de CP Marseille-Baumettes 3, la SAS de Ducos, l'INSERRE de Arras, le quartier EPM de Meaux, la MA Basse-Terre, le CD Avignon, le DAC de Nîmes et le CP Wallis et Futuna ;
- 58 emplois pour « l'établissement criminalité organisée » ;
- 20 emplois pour le renforcement du SNRP ;
- 15 emplois pour la lutte contre la criminalité organisée ;
- 8 emplois pour le renforcement de l'administration centrale.

La CGT Pénitentiaire a rappelé au DAP son inquiétude concernant la politique de comblement des postes vacants. Ce sont près de 4 000 postes vacants aujourd'hui tous corps confondus. A la question de savoir si les entrées en formation initiale correspondent à minima aux départs (retraite et démission), la DAP est dans l'incapacité de nous répondre. **Le nombre de vacances de postes serait-il en train de se creuser encore plus ?**

Sur les mesures catégorielles, le PLF 2025 prévoit :

→ La poursuite de la réforme de la filière de surveillance (24,4 M€), notamment :

- Pour le corps d'encadrement et d'application : une nouvelle revalorisation de l'indemnité pour charges pénitentiaires versée aux membres du CEA (passage de 2 524 € à 3 179 €) et la poursuite de la mise en œuvre du plan de repyramidage du corps ;
- Pour les officiers : une nouvelle revalorisation de l'indemnité et de fonction et d'objectifs ainsi que le financement des avancements prévus ;

→ Mise en œuvre de la réforme de la filière technique (1,5 M€) ;

→ Extension en année pleine de la mesure de revalorisation des cadres la DAP (DSP et DPIP) : 0,7 M€ ;

→ Nouvelle annuité du plan de requalification du personnel administratif permettant l'accès d'agents de catégorie C à la catégorie B (0,07 M€ en statutaire et 0,08 M€ en indemnitaire) ;

→ Mesure indemnitaire en faveur des personnels administratifs (A, B et C) : 3 M€.

Sur le plan immobilier, le programme 15 000 places se poursuit.

→ Livraison de 3 nouveaux établissements : le dispositif d'accroissement de capacité (DAC) de Nîmes, le Centre Pénitentiaire de Marseilles-Baumettes 3 et la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) de Ducos, ainsi que la livraison de la première phase de la Maison d'Arrêt de Basse-Terre. Ces opérations totaliseront 1 010 places supplémentaires.

→ Les travaux se poursuivront en 2025 sur plusieurs opérations actuellement en chantier : Bordeaux Gradignan, Baie-Mahault, Basse-Terre, Arras, Entraigues et Tremblay. Pourront également débuter en 2025 les chantiers de Saint- Laurent-du-Maroni et Vannes.

→ 171,5 millions d'euros serviront à l'entretien du parc immobilier existant dont :

- 130 M€ à la rénovation et l'entretien des établissements pénitentiaires ;

- 11,5 M€ pour les opérations de l'immobilier non spécifique au profit des SPIP (relogements, extension, etc.) et des sièges des DISP ;

- 30 M€ pour lancer des travaux de réhabilitation d'établissements dont ceux de la **maison d'arrêt de Rouen.**

Sur la question sécuritaire, 86,6 M€ dont 30 M€ dédiés au financement du protocole Incarville seront consacrés au renforcement de la sécurité des personnels et des établissements pénitentiaires. Il s'agira :

- de renforcer la sécurisation des établissements de Vendin-le-Vieil et de Condé-sur-Sarthe, afin de les transformer en prisons de haute sécurité dans la lutte contre la criminalité organisée ; C'est 5 M€ d'euros qui sont déployés pour les 2 structures. Nous sommes loin des annonces du GDS qui identifiait entre 4,5 et 5 M€ pour une seule prison de haute sécurité (PHS) ;

- de déployer et de renouveler les installations de vidéosurveillance ;

- de poursuivre la sécurisation périmétrique des établissements pénitentiaires ;

- de poursuivre le déploiement des dispositifs de détection (5 portiques à ondes millimétriques à se partager pour les 2 PHS) et de brouillage des communications illicites ;

- d'acquérir de nouveaux dispositifs de lutte contre les drones malveillants afin d'endiguer les survols des établissements ;

- d'améliorer les systèmes de sûreté informatique.

Sur les aménagements de peine, la dotation s'élèvera à 52 M€.

→ 27,6 M€ seront consacrés au placement sous surveillance électronique (PSE/PSEM) pour financer la mise à niveau des logiciels ainsi que l'augmentation du nombre d'équipements.

→ 10,6 M€ alloués au renforcement de la lutte contre les violences conjugales avec le dispositif de bracelet anti-rapprochement (BAR) ;

→ 11,3 M€ pour le placement extérieur.

Pour conclure, l'ENAP bénéficiera d'une subvention de 36,2 millions soit une baisse de 700 000 € par rapport à 2024. Orientations assez surprenantes lorsque l'on sait que la formation initiale des personnels de surveillance va croître et que la capacité formative de l'ENAP inquiète par son manque de ressources humaines.

Pour **La CGT Pénitentiaire**, c'est un budget qui reste insuffisant tant les difficultés sont omniprésentes : manque d'effectifs pour tous les corps et grades, mesures indemnitaires contrastées entre les catégories de personnels, maintien de la division par 2 de l'IFSE pour les agents exerçant au sein de notre administration depuis plusieurs années percevant la PSS, réforme ou plan de requalification qui manquent cruellement d'ambitions pour l'attractivité de nos métiers, etc...

Montreuil, le 21 mars 2025.